

**Liste élaborée conjointement avec
l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**

**LISTE 124 de DCI COVID-19 (Edition spéciale)
SH 2022**

Contexte

La pandémie de COVID-19 a intensifié la recherche sur de nouvelles substances qui pourraient être utiles aux fins du traitement direct de cette maladie sans précédent. Les 20 et 21 août 2020, l'OMS a organisé une réunion spéciale pour répondre à la nécessité pressante d'attribuer à certaines nouvelles substances des noms qui soient reconnus dans le monde entier dans l'espoir que certaines d'entre elles permettent d'endiguer la pandémie.

Suite à cette réunion, l'OMS a publié le 26 octobre une nouvelle proposition de Liste 124 de DCI COVID-19 (Edition spéciale) contenant 25 substances pertinentes dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Si des avancées sont réalisées en ce qui concerne le traitement de la COVID-19 grâce à l'une de ces substances, il faudra s'attendre à un accroissement des mouvements transfrontaliers de la substance en question, de sorte que le classement de ces substances dans le Système harmonisé (SH) facilitera effectivement les échanges. Compte tenu de l'importance de ces substances, l'OMD a contacté l'OMS pour lui proposer de classer ces substances et de mettre la liste de leurs classements à la disposition des Membres.

Les classements des substances figurant sur la Liste 124 de DCI COVID-19 (Edition spéciale) et approuvés par le Sous-Comité scientifique sont fournis dans le but de faciliter le classement des substances liées à la COVID-19 à l'échelon international (6 chiffres du SH).

La Liste 124 de DCI COVID-19 (Edition spéciale) peut être consultée sur le site Web de l'OMS à l'adresse suivante :

https://www.who.int/medicines/publications/druginformation/issues/WHO_DI_34-3_PL124

Clause générale de non responsabilité :

L'OMD et les Secrétariats de l'OMS chargés du Programme des Dénominations communes internationales et de la Liste modèle des médicaments essentiels ne sont pas en mesure, compte tenu des circonstances exceptionnelles et de l'urgence liée à la pandémie de COVID-19, de vérifier les avantages et les inconvénients éventuels des substances répertoriées pour le traitement de la COVID-19, ainsi que leur posologie.

La mention de substances spécifiques n'implique pas qu'elles sont approuvées ou recommandées par l'OMS contre la COVID-19 ou dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le lecteur est seul responsable de l'interprétation et de l'utilisation qu'il est fait des renseignements fournis. En aucun cas, l'OMS et l'OMD ne sauraient être tenues responsables des préjudices subis du fait de leur utilisation.

Les Codes du SH sont fournis par le Secrétariat de l'OMD dans le but de faciliter le classement à l'échelon international (6 chiffres du SH) des substances figurant sur la liste. Les opérateurs économiques sont priés de consulter l'administration des douanes pertinente pour ce qui est du classement des articles à l'échelon national (7 chiffres ou plus) ou en cas de divergence entre la pratique de l'administration en question et la présente liste.

LISTE 124 DE DCI COVID-19 (Edition spéciale)	
Produit	Classement (SH de 2022)
abdavoméran	3002.41
alunacédase alfa	3507.90
atibuclimab	3002.13
bamlanivimab	3002.13
casirivimab	3002.13
cilgavimab	3002.13
dazcapistat	2934.99
éclitasertib	2934.99
enpatoran	2933.49
étésévimab	3002.13
ganulaméran	3002.41
goflikicept	3002.13
imdévimab	3002.13
molnupiravir	2934.99
nézulcitinib	2933.99
pemziviptadil	2937.19
pidacméran	3002.41
regdanvimab	3002.13
réluscovtogène ralaplasme	3002.41
sotrovimab	3002.13
subasumstat	2934.99
tixagévimab	3002.13
tozinaméran	3002.41
zansécimab	3002.13
zoréciméran	3002.41